

6 décembre 2021



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 décembre 2021 à 19 h 00 à la salle du conseil municipal, édifice municipal de Sainte-Rose-du-Nord.

CONSIDÉRANT les mesures exceptionnelles adoptées par décrets et arrêtés ministériels du gouvernement provincial pour faire face à la pandémie de COVID-19, permettant au conseil municipal de siéger à huis clos et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Présents :

- M. Claude Riverin, maire et président d'assemblée
- M. Michel Blackburn, conseiller poste 1
- M. Éric Larouche, conseiller poste 2
- M. Étienne Voyer, conseiller poste 3
- Mme Kim Limoges, conseillère poste 4
- M. Gilles Tremblay, conseiller poste 5
- Mme Suzan Lecours, conseillère poste 6

Absent(s) : Tous conseillers présents

Sont également présents, M. Éric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, agissant à titre de secrétaire d'assemblée et Mme Marylène Compertino Campagna, secrétaire-trésorière adjointe.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence du maire, M. Claude Riverin, l'assemblée est déclarée ouverte.

1. MOT DE BIENVENUE

M. le maire, Claude Riverin souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil de même qu'à la population qui pourra suivre l'assemblée via la plateforme Facebook de la municipalité.

246-2021

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que M. le maire Claude Riverin a fait lecture de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT qu'il convient de retirer le point suivant :

7.1 Ratification par le conseil du paiement d'une allocation de départ à M. Laurent Thibeault conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

CONSIDÉRANT qu'il convient d'ajouter les points suivants :

10.2 Suivi démarches, utilisation de la voiture électrique ;

10.3 Projet d'assainissement des eaux usées du périmètre urbain: démarches auprès du consultant WSP et séance d'information publique.

Il est proposé par M. Gilles Tremblay, appuyé par Mme Suzan Lecours, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. MOT DE BIENVENUE

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - résolution**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 – **résolution.**
4. **CORRESPONDANCE**
 - 4.1 Lettre de remerciements, association des propriétaires du Lac Rouge ;
 - 4.2 Lettre de la MRC du Fjord-du-Saguenay, demande d'acquisition partie du lot 12 ;
 - 4.3 Message du Collectif pour un Québec sans pauvreté.
5. **COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS**
 - 5.1 Nomination par le maire, des responsables des comités et dossiers majeurs du Conseil.
6. **ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 6.1 Adoption du calendrier 2022 des séances du conseil – **résolution ;**
 - 6.2 Dépôt de la liste des comptes payés en août, septembre, octobre et novembre 2021 ;
 - 6.3 Dépôt de la liste des revenus reçus en août et septembre 2021 ;
 - 6.4 Dépôt de l'horaire des Fêtes des employés municipaux pour l'année 2021-2022 ;
 - 6.5 Réserve de sable, saison hivernale 2021-2022, Transport Fernand Gilbert – **résolution ;**
 - 6.6 Adoption d'un rapport, programme TECQ 2019, programmation version #3 pour un montant à déterminer, travaux puits #3 – **résolution ;**
 - 6.7 Appui à la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, projet sentiers de la Plate-Forme et du Lac de la Roche – **résolution;**
 - 6.8 Dossier barrière du chemin du Tableau, désistement à l'égard du défendeur Claude Pilote dans la demande introductive d'instance au dossier 150-17-004466-212 – **résolution ;**
 - 6.9 Avis de motion et dépôt du règlement XXX-2021 déterminant les taux de compensation pour le service d'aqueduc ;
 - 6.10 Avis de motion et dépôt du règlement XXX-2021 concernant la tarification pour la collecte et la disposition des matières résiduelles et recyclables ;
 - 6.11 Renouvellement adhésion, Association des plus beaux villages du Québec – **résolution.**
7. **AUTORISATIONS DE PAIEMENTS**
 - 7.1 Ratification par le conseil du paiement d'une allocation de départ à M. Laurent Thibeault conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.
8. **URBANISME**
 - 8.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement – **dépôt;**
 - 8.2 Fermeture et cession de lots- chemin du Grand Lac – **résolution.**
9. **RÈGLEMENTS**
 - 9.1 Adoption du projet de règlement d'emprunt 314-2021 décrétant une dépense de 160 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition du lot 6 088 567 du cadastre du Québec dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usés – **résolution.**
10. **DIVERS**
 - 10.1 Réflexion, situation du logement à Sainte-Rose-du-Nord;
 - 10.2 Suivi démarches, utilisation de la voiture électrique ;
 - 10.3 Projet d'assainissement des eaux usées du périmètre urbain: démarches auprès du consultant WSP et séance d'information publique.
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question reçue du public avant la séance.
12. **DISPOSITIONS FINALES**
 - 12.1 Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021

Il est proposé par M. Eric Larouche, appuyé par M. Étienne Voyer, que soit adopté le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021, sans modification et avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité

4. CORRESPONDANCE

4.1 Association des propriétaires du Lac Rouge

Le directeur général fait la lecture d'une lettre provenant de l'Association des propriétaires riverains du Lac Rouge visant à remercier le conseil et plus spécifiquement le conseiller Michel Blackburn pour les travaux d'entretien et d'aménagement du chemin de tolérance.

4.2 MRC du Fjord

Le directeur général fait la lecture d'une lettre de la MRC du Fjord-du-Saguenay relative à la demande d'acquisition d'une partie du lot 12, rang C, de l'arpentage primitif du Canton Saint-Germain (lots 6 088 426 et 6 088 482, cadastre du Québec). Cette lettre fait état de deux possibilités offertes à la municipalité quant à la suite du dossier. Une relance sera effectuée auprès de la MRC pour poursuivre les discussions.

4.3 Collectif pour Québec sans pauvreté

Le directeur général procède à la lecture du message du Collectif pour un Québec sans pauvreté du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui vise à sensibiliser les élus sur la réalité économique d'une partie de la population.

5. COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

5.1 Nomination, par le maire, des responsables des comités et dossiers majeurs du Conseil

Le maire dévoile la liste des responsables des comités et dossiers majeurs découlant du Conseil :

COMITÉS

Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine :

- Suzan Lecours
- Étienne Voyer

Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord :

- Claude Riverin

Comité d'organisation des festivités de 2022 :

- Directeur général
- Claude Riverin
- Agent de développement
- Eric Larouche
- Kim Limoges

Finances et administration :

- Claude Riverin
- Directeur général
- Michel Blackburn

Comité du journal municipal :

- Étienne Voyer

- Directeur général
- Agent de développement

DOSSIERS MAJEURS

Bibliothèque et aînés :

- Suzan Lecours

Routes et chemins :

- Michel Blackburn

Communautaire, famille, social, sports et loisirs :

- Kim Limoges
- Étienne Voyer

Infrastructures (incluant le quai et l'assainissement des eaux) :

- Eric Larouche
- Directeur général
- Agent de développement
- Claude Riverin

Internet haute vitesse :

- Claude Riverin
- Gilles Tremblay

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

248-2021

6.1 Adoption du calendrier 2022 des séances du conseil

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal du Québec décrétant que le Conseil doit adopter le calendrier de ses séances ordinaires pour chaque année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de permettra au plus grand nombre possible de citoyens d'assister aux séances du conseil dans le respect des consignes liées à la protection contre la COVID-19 .

Il est proposé par M. Michel Blackburn, appuyé par Mme Kim Limoges, d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 et de prévoir que ces séances se tiendront au Pavillon de la Montagne, 213 rue du Quai, Sainte-Rose-du-Nord, à 19 h.

Les assemblées ordinaires auront donc lieu selon l'horaire suivant :

- Lundi 17 janvier
- Lundi 7 février
- Lundi 7 mars
- Lundi 4 avril
- Lundi 2 mai
- Lundi 6 juin
- Lundi 4 juillet
- Lundi 1^{er} août
- Lundi 12 septembre
- Lundi 3 octobre
- Lundi 7 novembre
- Lundi 5 décembre

Adopté à l'unanimité

6.2 Dépôt de la liste des comptes payés en août, septembre, octobre et novembre 2021

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des comptes payés en août 2021 totalisant 134 915.26 \$. Il dépose également la liste des comptes payés en septembre 2021, totalisant 187 928.16\$, de même que celle d'octobre 2021 totalisant 79 166.61\$. Il termine en présentant la liste des comptes payés en novembre 2021 totalisant 130 987.50\$.

Le maire explique pourquoi plusieurs listes des comptes payés sont déposées en même temps au conseil.

Les présentes listes sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité à l'onglet publication.

6.3 Dépôt de liste des revenus reçus en août et septembre 2021.

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des revenus encaissés par la municipalité en août 2021, de même qu'en septembre 2021.

249-2021

6.4 Dépôt de l'horaire des Fêtes des employés municipaux pour l'année 2021-2022

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'horaire des Fêtes des employés municipaux pour l'année 2021-2022.

Il explique que cette année, certains congés fériés sont prévus les samedis et les dimanches. Ces congés seront donc reportés en semaine, entre Noël et le jour de l'An.

CONSIDÉRANT la situation particulière vécue à la municipalité sur le plan administratif au cours de l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil désire accorder deux jours de congé supplémentaire à ses employés pendant la période des Fêtes;

Pour ces motifs, M. Gilles Tremblay propose, appuyé par M. Étienne Voyer d'accorder deux jours de congé supplémentaires aux employés de la Municipalité, les 23 décembre 2021 et 3 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité

250-2021

6.5 Réserve de sable, saison hivernale 2021-2022, Transport Fernand-Gilbert

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, présente la proposition de l'entreprise Transport F. Gilbert pour l'acquisition de sable et de sel de déglacage pour l'hiver 2021-2022.

M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Kim Limoges d'acheter le sable pour la saison hivernale 2021-2022 chez Transport Fernand Gilbert, coût estimé à 23\$/tonne pour le sable et de 159.50/tonne pour le sel de déglacage.

Adopté à l'unanimité

251-2021

6.6 Adoption d'un rapport, programme TECQ 2019, programmation de travaux version #3 pour un montant de 700 259\$, travaux puits #3

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, explique au Conseil qu'il doit effectuer une reddition de compte auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en lien avec le soutien financier obtenu via le programme TECQ pour les travaux du puits #3.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023.

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

CONSIDÉRANT que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Pour ces motifs, M. Serge Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours d'autoriser M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, à déposer la programmation de travaux numéro 3 dans le cadre de la TECQ 2019-2023 et que par cette présente résolution. La municipalité atteste que la programmation de travaux n° 3 totalisant 700 253\$ ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté à l'unanimité

252-2021

6.7 Appui à la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord, projet sentiers de la Plate-Forme et du Lac de la Roche

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, procède à la lecture d'une résolution adoptée par la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord relative à une demande effectuée auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour permettre d'obtenir les fonds requis pour l'installation de modules d'hébertisme dans les sentiers de la Plate-Forme et du Lac de la Roche.

CONSIDÉRANT que les sentiers de la Municipalité sont empruntés fréquemment par les résidents et les touristes.

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité d'accroître son offre au niveau des activités récréatives et touristiques.

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de mettre en valeur ses richesses forestières.

CONSIDÉRANT l'importance d'obtenir le soutien financier de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour la réalisation des projets d'hébertisme dans les sentiers de la Plate-Forme et du Lac de la Roche.

CONSIDÉRANT que le projet présenté par la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord s'adresse à l'ensemble de la population.

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Gilles Tremblay que la municipalité appuie la démarche de la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord dans sa démarche pour obtenir un soutien financier du Fonds de mise en valeur du territoire de la MRC-du-Fjord-du-Saguenay pour la réalisation du projet d'installation de modules d'hébertisme dans les sentiers de la Plate-Forme et du Lac de la Roche.

Adopté à l'unanimité

253-2021

6.8 Dossier barrière du chemin du Tableau, désistement à l'égard du défendeur Claude Pilote dans la demande instructive d'instance au dossier 150-17-004466-212

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, rappelle au conseil les démarches entreprises par la Municipalité concernant la demande instructive d'instance au dossier 150-17-004466-212.

Il présente les recommandations des procureurs de la Municipalité pour ce qui concerne M Claude Pilote.

ATTENDU QUE la Municipalité a signifié en date du 21 et 22 octobre 2021, une *Demande introductive d'instance* au dossier no 150-17-004466-212 devant la Cour supérieure à sept (7) codéfendeurs.

ATTENDU QUE cette *Demande introductive d'instance* vise le retrait d'une barrière située sur un chemin public municipal et installée, selon les allégués de la *Demande*, par les codéfendeurs.

ATTENDU QUE le défendeur, Monsieur Claude Pilote, a fait valoir, en date du 30 octobre 2021 par courriel adressé à la procureure de la Municipalité, plusieurs motifs qui justifient son retrait du dossier no 150-17-004466-212 devant la Cour supérieure, notamment le fait qu'il n'a aucun pouvoir ou contrôle de décision concernant ladite barrière et qu'il ne conteste pas la démarche de la municipalité.

ATTENDU QU'UN désistement à l'égard du seul défendeur Monsieur Claude Pilote est donc approprié en l'espèce, étant entendu que la *Demande introductive d'instance* est maintenue intégralement, à toute fin que de droit, à l'égard des six (6) autres codéfendeurs.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilles Tremblay, appuyé par M. Étienne Voyer ET RÉSOLU UNANIMEMENT.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la Municipalité se désiste de son recours introduit au dossier no 150-17-004466-212 devant la Cour supérieure à l'égard uniquement de Monsieur Claude Pilote.

QUE la Municipalité autorise le cabinet Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. à déposer toute procédure nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

Avis de motion

6.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 315-2021 déterminant le taux de compensation pour le service d'aqueduc

Il est, par la présente, donné avis de motion par M. Michel Blackburn, conseiller, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 315-2021 remplaçant le règlement 294-2019 ayant pour objet de déterminer les taux de compensation pour le service d'aqueduc.

Dépôt projet 315-2021 Il est, par la présente, déposé, par M. Michel Blackburn, conseiller, le projet de règlement numéro 315-2021 remplaçant le règlement 294-2019 ayant pour objet de déterminer les taux de compensation pour le service d'aqueduc.

Avis de motion **6.10 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 316-2021 concernant la tarification pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Michel Blackburn, conseiller, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 316-2021 concernant la tarification pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques.

Dépôt projet 316-2021 Il est, par la présente, déposé par M. Michel Blackburn, conseiller, le projet de règlement numéro 316-2021 concernant la tarification pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, recyclables et organiques.

254-2021 **6.11 Renouvellement adhésion Association des plus beaux villages du Québec**

CONSIDÉRANT le fait que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord retire une visibilité importante en étant membre de l'Association des plus beaux villages du Québec.

CONSIDÉRANT les impacts positifs au niveau touristique pour la municipalité.

Il est proposé par M. Gilles Tremblay, appuyé par Mme Suzan Lecours, de renouveler l'adhésion de la municipalité à l'Association des plus beaux villages du Québec en défrayant la contribution annuelle de 480.00\$.

Adopté à l'unanimité

7. AUTORISATION DE PAIEMENT

7.1 Ratification par le conseil du paiement d'une allocation de départ à M. Laurent Thibeault conformément à la Loi sur le traitement des élus

Ce point est retiré de l'ordre du jour

8. URBANISME

8.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Le bilan des permis durant le mois de novembre 2021 est déposé.

255-2021 **8.2 Fermeture et cession de lots – chemin du Grand Lac**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le plan requis par la résolution no 2021-46 du 1^{er} mars 2021.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 916 du *Code civil du Québec* (c. CCQ-1991), les biens affectés au domaine public d'une municipalité sont inaliénables et imprescriptibles tant qu'ils ne sont pas désaffectés de leur utilité publique.

ATTENDU QUE la *Loi sur les compétences municipales* (c. C-47.1) permet de procéder à la fermeture d'une rue par simple résolution.

ATTENDU QUE la Municipalité entend fermer de manière définitive les parties suivantes du Chemin du Grand Lac, à savoir les lots:

- 6 455 849 du cadastre du Québec ;
- 6 455 850 du cadastre du Québec ;

- 6 455 851 du cadastre du Québec ;
- 6 455 852 du cadastre du Québec ;
- 6 455 853 du cadastre du Québec ;
- 6 455 854 du cadastre du Québec.

Le tout tel qu'il appert du plan cadastral parcellaire préparé par Jean-Sébastien Harvey, a.-g., le 23 juin 2021 sous le numéro 10920 de ses minutes.

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite également céder aux propriétaires contigus lesdits lots.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Etienne Voyer, appuyé par M. Éric Larouche et résolu unanimement.

QUE les lots énumérés au préambule ne sont plus requis par la Municipalité à des fins d'utilité publique. QUE la Municipalité décrète la fermeture définitive de ces parties du Chemin du Grand Lac dont l'emplacement exact figure sur le plan cadastral parcellaire préparé par Jean-Sébastien Harvey, a.-g., le 23 juin 2021 sous le numéro 10920 de ses minutes, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE par la présente résolution, les lots décrits précédemment ne relèvent plus du domaine public de la Municipalité et qu'elle peut à cette fin s'en départir sans aucune autre formalité.

QUE le conseil municipal mandate Monsieur Éric Emond, directeur général pour faire les démarches requises à la cession desdits lots.

Adopté à l'unanimité

9. RÈGLEMENTS

256-2021

9.1 Adoption du projet de règlement d'emprunt 314-2021 décrétant une dépense de 160 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition du lot 6 088 567 du cadastre du Québec dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées

M. Claude Riverin, maire, rappelle les principaux éléments liés au dossier.

Il est par la présente, proposé par M. Michel Blackburn, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours conseillère, et résolu unanimement d'adopter le *Règlement numéro 314-2021 décrétant une dépense de 160 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'acquisition du lot 6 088 567 du cadastre du Québec dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées.*

Adopté à l'unanimité

10. DIVERS

10.1 Réflexion, situation du logement à Sainte-Rose-du-Nord

M. Étienne Voyer, conseiller municipal, dépose des documents relatifs à la question de l'accessibilité au logement à Sainte-Rose-du-Nord, plus spécifiquement dans le périmètre urbain. Il souligne l'augmentation du nombre de résidences unifamiliales transformées en résidences touristiques.

Il propose de consulter la population afin de dresser un portrait de la situation et d'identifier des pistes de solution.

Il est décidé par le Conseil de référer cette question au Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine.

10.2 Marché de Noël

M. Eric Emond, directeur général et secrétaire-trésorier, fait un suivi au conseil en lien avec une demande concernant la possibilité de permettre à la population d'utiliser la voiture électrique de la municipalité.

Il confirme que des municipalités dont Saint-Fulgence offrent cette possibilité. Il explique cependant que ces municipalités ont bénéficié d'un soutien financier pour mettre un système en place.

Il est décidé que le directeur général poursuive ses recherches pour valider que la municipalité puisse aller de l'avant dans ce dossier.

10.3 Projet d'assainissement des eaux usées du périmètre urbain : démarches auprès du consultant WSP et séance d'information publique

M. Claude Riverin, maire, informe le conseil des derniers développements entourant le projet d'assainissement des eaux usées du périmètre urbain. Il annonce qu'il a l'intention de rencontrer les dirigeants de la compagnie WSP pour compléter les démarches entreprises.

Dans ce contexte, il annonce que la municipalité ne sera peut-être pas en mesure d'organiser une séance d'information pour la population sur ce dossier avant la période des Fêtes comme il était prévu.

Il réitère la volonté de tenir cette activité mais souhaite d'abord que tous les experts au dossier soient rencontrés pour bien informer la population.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue du public avant la séance.

12. DISPOSITIONS FINALES

257-2021

12.1 Levée de la séance

M. Michel Blackburn propose que la séance soit levée à 20 h 15.

ERIC EMOND
Directeur général et secrétaire-
trésorier

CLAUDE RIVERIN
Maire